

DELEGATION DE Monsieur Marik FETOUH

D-2016/286

**Soutien en faveur de la Lutte contre les discriminations.
Quartier des Aubiers. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'enquête de l'Observatoire Bordelais de l'Égalité, organisée entre octobre 2014 et avril 2015, sur le ressenti discriminatoire des habitants de la métropole bordelaise et afin d'en affiner les résultats, il a été décidé d'engager une deuxième phase d'enquête en interrogeant au plus près les habitants et les associatifs au niveau des quartiers « politique de la ville ».

Le premier quartier désigné a été celui des Aubiers où l'étude s'est tenue fin 2015 avec la participation de deux chercheurs de l'association ARESVI.

Le coût de cette étude s'est élevé à 4 940 Euros.

Dans le cadre du contrat de Ville Métropolitain, la Métropole a pour objectif de soutenir des projets intercommunaux cofinancés selon différents axes de priorités et notamment celui de la lutte contre les discriminations.

C'est dans ce cadre là, et au titre de l'année 2015, qu'une subvention de 2 400 euros a été votée en faveur de la Ville de Bordeaux pour soutenir le projet cité ci-dessus.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- à procéder à l'encaissement de cette participation de la Métropole en recette sur le budget Égalité Diversité de l'année 2016 - Opération P0740002 - Compte 6574 - CDR : Gestion DGSC.

(cf : Délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 novembre 2015, n°2015-751 jointe en annexe)

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. LE MAIRE

Monsieur FETOUH ?

M. FETOUH

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit d'une délibération technique qui vise à autoriser la Ville de Bordeaux à percevoir une subvention d'un montant de 2 400 euros de Bordeaux Métropole pour réaliser une étude sur les discriminations vécues et ressenties dans les Quartiers des Aubiers.

Cette étude nous permettra d'alimenter la réflexion en cours autour du plan de lutte contre les discriminations et tous les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville bénéficieront d'une étude de ce type réalisée par l'association ARESVI pour le compte de l'Observatoire bordelais de l'égalité.

M. LE MAIRE

Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, vous nous parlez dans ce dossier du ressenti discriminatoire des habitants de la Métropole bordelaise dans le cadre d'une étude de la politique de la ville dont le coût, dans le dossier, est de 4 940 euros. Notre Groupe est pour le moins méfiant sur ce genre de politique et estime que ces fonds pourraient être alloués plus utilement à d'autres investissements.

M. LE MAIRE

Bon retour à l'Élysée, Vincent. C'est le dernier avion, ce soir. 20 heures 40.

M. FELTESSE

Intervention sans micro, inaudible.

M. LE MAIRE

Absolument, j'y suis prêt, c'est un bel exercice de démocratie qui est tout à votre honneur. Je pense que les Bordelais vous en remercieront.

M. COLOMBIER

Il faut savoir choisir entre le Conseil municipal ou l'Élysée, de temps en temps.

M. LE MAIRE

Pour l'instant, j'ai choisi. Je suis avec vous.

M. COLOMBIER

Cette politique consiste surtout à acheter, je vous le disais dans un précédent dossier, la paix sociale dans les quartiers. Le dernier rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville est accablant. Qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'éducation ou de l'insécurité, ces politiques coûteuses constate-t-il ne parviennent pas à résorber les inégalités. De plus, ce rapport stipule que la population étrangère dans les quartiers prioritaires est plus du double que dans le reste des unités urbaines. De nombreux témoignages émanant de dirigeants d'organismes HLM tant publics que privés démontrent que cette politique de la ville n'a pas produit les résultats escomptés. Elle a malheureusement contribué à la ruine du logement social dans notre pays en refusant de s'attaquer à la source du problème dans les quartiers, cette politique d'immigration voulue par tous les gouvernements successifs depuis 40 ans.

À l'inverse, le Front national préconise une autre politique. La seule politique raisonnable, humaine et respectueuse des principes démocratiques permettant un développement économique tout en répondant aux intérêts du pays d'accueil et de ses habitants. Une politique d'immigration très stricte, maîtrisée, choisie et rigoureuse. Si la France suivait une politique similaire, nous n'aurions pas dépensé des dizaines de millions d'euros chaque année inutilement tout en préservant la qualité de vie de tous les habitants du pays, français comme étrangers.

Pour conclure, la meilleure façon de lutter contre les discriminations au sein de la politique de la ville dans ces quartiers comme ailleurs, eh bien c'est de réduire, en effet, l'immigration. C'est précisément la politique que nous préconisons depuis plus de 40 ans et que nous mettrons en place le jour où les Français nous confieront le pouvoir. Accepter cette subvention, certes de 2 400 euros, c'est cautionner la politique de la ville, une fois de plus, nous pensons sans résultat avec l'argent des contribuables. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE

Merci. Monsieur FETOUH ?

M. FETOUH

Oui, juste un mot rapidement. Monsieur COLOMBIER, non seulement vous dites la même chose d'un Conseil à l'autre, mais en plus, au sein du même Conseil, vous dites, vous répétez les mots de tout à l'heure. Sur la politique de la ville, je crois qu'on a bien reçu le message et ce n'est pas la peine de nous rebattre les oreilles avec ça.

M. COLOMBIER

C'est un échec. C'est tout. J'ai quand même le droit de le dire.

M. FETOUH

On a bien compris, mais je pense ...

M. COLOMBIER

Même si je vous rebats les oreilles, croyez-moi, je continuerai à vous le dire très souvent. Je vous laisse la parole.

M. LE MAIRE

C'est tout à fait curieux. Il y a deux ou trois personnes dans ce Conseil qui passent leur temps à interrompre leurs collègues. Si vous voulez bien laisser parler Monsieur FETOUH, ça serait bien.


M. FETOUH

Deuxième petite remarque, vous parlez d'acheter la paix sociale, mais en l'occurrence la paix sociale, c'est quelque chose de fondamental. Les émeutes de 2005 ont eu lieu en raison notamment des discriminations vécues par les jeunes dans les quartiers, ça a été mis en évidence par beaucoup de travaux sociologiques faits sur ces émeutes. Je pense que la question du ressenti discriminatoire, au contraire de ce que vous dites, c'est quelque chose de fondamental pour avoir des quartiers qui sont apaisés.

M. LE MAIRE

Il faut aussi cesser de dire que la politique de la ville est un échec. Ce n'est pas vrai. Il y a des échecs et il y a des réussites. Il y a des quartiers où ça marche bien. Quand on associe les actions de prévention, les actions d'animation sociale, les actions de sécurité aussi et de maintien de la loi et de l'ordre, ça marche. J'ai plusieurs exemples, à commencer peut-être par chez nous. Ce qui se passe sur la Rive droite n'est pas un échec, c'est le moins qu'on puisse dire. Ni même ce qui se passe aux Aubiers n'est pas d'échec non plus. Il faut sortir de ces stéréotypes un peu fabriqués qui ne correspondent pas à la vérité. Il y a des échecs, c'est vrai, mais il y a aussi de belles réussites et de belles réussites d'intégration.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-751

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Noël MAMERE, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2015	<i>Délibération</i>
	Pôle dynamiques urbaines Direction de l'habitat	<i>N° 2015-751</i>

**Programmation 2015 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville -
Contrat de ville - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de ville métropolitain définit un certain nombre d'orientations partagées par l'ensemble des partenaires signataires, conformément à la délibération n°2015/0383 du 26 juin 2015. Dans ce cadre, les partenaires visent une articulation de leurs interventions. Pour la Métropole, l'objectif est de soutenir les projets d'envergure métropolitaine ou intercommunale, visant un public intercommunal ou portés par des opérateurs de niveau métropolitain ou intercommunal.

Dans le cadre du règlement d'intervention politique de la ville, concernant l'enveloppe de crédits de fonctionnement affectée au soutien de projets, un certain nombre de principes sont rappelés ici, comme indiqué dans la délibération n°2015/751 du 27 novembre 2015 :

- les financements métropolitains ne se substituent pas à des financements existants, ils viennent les compléter pour apporter un effet levier à l'action ;
- les crédits additionnels métropolitains de la politique de la ville complètent la mobilisation de crédits de droit commun internes à Bordeaux Métropole selon la nature des projets (économique, mobilité, santé...) ;
- les crédits additionnels métropolitains sont prioritairement affectés aux actions bénéficiant de co-financements ou apports en nature municipaux ;
- l'intervention métropolitaine porte aussi bien sur les quartiers prioritaires que sur les quartiers de veille.

De même, les priorités d'intervention de Bordeaux Métropole ont été co-définies avec les villes, selon 4 axes :

- en matière de levée des freins à l'accès à l'emploi, la lutte contre l'illettrisme, les questions de mobilité ;

- l'accès aux droits, la médiation, fondement du lien social ;
- la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes hommes ;
- l'expérimentation et l'innovation.

Ces principes d'intervention ont présidé à l'élaboration de la programmation des crédits de 2015, même si cette année d'élaboration du contrat de ville est une année transitoire. Cette programmation n'est donc pas figée dans le temps et pourra être modifiée en fonction de l'examen des projets à venir pour l'année suivante.

Ainsi, les actions retenues au titre de l'année 2015, sélectionnées pour entrer dans l'enveloppe allouée de 150 000 €, sont les suivantes :

- > au titre de l'accès à l'emploi, priorité du contrat de ville métropolitain : 78 000 €,
- > au titre de la cohésion sociale, de la citoyenneté et de la jeunesse : 35 000 €,
- > au titre de l'accès aux droits : 29 600 €,
- > au titre de la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes : 7 400 €.

Le détail des subventions allouées selon les différents axes figure dans le tableau annexé.

Elles seront versées en un paiement unique, conformément aux dispositions de simplification prévues par le règlement général d'intervention en matière de subvention (délibération 2015/0252 du 29 mai 2015).

Concernant l'articulation de l'intervention de Bordeaux Métropole avec celle des partenaires, et notamment de l'État, si les délais ne permettent pas dès 2016 de s'associer avec l'État pour un appel à projets commun (l'appel à projets de l'État étant publié début novembre 2015 pour l'année 2016), il est convenu avec les services de l'État d'articuler les interventions de Bordeaux Métropole en coordination, dès 2016 et de travailler sur un appel à projets commun pour les crédits de 2017, en associant également les autres partenaires, l'objectif étant de parvenir à une articulation de l'ensemble des partenaires intervenant au titre de ce contrat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 relative au Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/0383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

VU la délibération n°2006/0680 du 19 septembre 2003 relative au Règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par délibération N°2015/751 du 27 novembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2015 aux porteurs de projets présentés en annexe,

Article 2 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 6574, chapitre 65, fonction 824,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
PUBLIÉ LE : 17 DÉCEMBRE 2015	

Programmation 2015 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville

opérateur	projet	montant proposé	axe du CV	ville
Unicités	aide au montage de projets de jeunes volontaires	20 000	citoyenneté, jeunesse	Métropole
AFEV	lutte contre décrochage, lien campus/Saige, intervention sur lecture dans collèges Bordeaux et Mérignac	17 000	éducation, jeunesse	Métropole / Pessac, Bordeaux, Talence, Bègles, Mérignac, en projet Lormont
Sous-total cohésion/jeunesse		37 000		
Hauts de Garonne Développement (Maison de la justice et du droit)	accès aux droits	6 600	accès aux droits	Lormont
ville de Pessac (Maison des services publics et du droit)	accès aux droits	6 000	accès aux droits	Pessac
ALIFS	accès aux droits	10 000	accès aux droits, diversité	Bordeaux et Métropole
Infodroits	accès aux droits	7 000	accès aux droits	Métropole
Sous-total cohésion/accès au droit		29 600		
AIM	médiation interculturelle pour l'insertion économique	20 000	emploi	Bordeaux et Métropole
Musique de nuits Le Rocher	pépinière, coworking, formation	20 000	emploi	Cenon et Métropole
Inernet	aide à la mobilité	6 000	emploi	Bordeaux et Métropole
CLAP	lutte contre illettrisme	20 000	emploi	Métropole
ANJE	accès à l'emploi	5 000	emploi	Métropole
Nos quartiers ont du talent	accès à l'emploi	5 000	emploi	Métropole
Sous-total accès à l'emploi		76 000		
ville de Bordeaux	lutte contre les discriminations pour un quartier	2 400	lutte contre les discriminations	Bordeaux
Promofemmes	accueil de femmes en migration	5 000	égalité H/F, citoyenneté	Bordeaux et Métropole
sous-total lutte contre les discriminations/égalité		7400		
TOTAL subventions proposées		150 000		

Président

Ville de Bordeaux
Monsieur Fetouh
Place Pey Berland
33000 Bordeaux

Bordeaux, le **04 JAN. 2015**

objet : demande de subvention

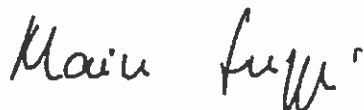
nos références : DH/PDV/CV/IS / UE00/2015/0079

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil de Métropole du 27 novembre dernier a voté, sur ma proposition, l'octroi d'une subvention de 2400 € pour soutenir votre projet d'enquête sur les discriminations aux Aubiers, dans le cadre du contrat de ville métropolitain.

La question des discriminations est l'une des priorités transversales du contrat de ville, et son observation est indispensable pour mieux en combattre les différentes formes, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Alain Juppé,
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux